ARRONDISSEMENT DE VIENNE



Monsieur Christian REY Maire de Diémoz

à

DDT de l'Isère Service Instruction ADS A l'attention de Mme Christiane BARBET 17, bd Joseph Vallier – BP 45 38040 GRENOBLE Cedex 9

CR/AC/fevr,-19

8 février 2019

Madame,

Suite au permis de construire n° 038 144 18 20015 portant sur la construction d'une centrale photovoltaïque au lieudit « le Fayet » à Diémoz, je vous prie de trouver ci-dessous l'avis de la Commune.

Tout d'abord, nous émettons des observations/prescriptions dont nous vous demandons de bien vouloir tenir compte, à savoir :

- Le réseau d'alimentation et de distribution d'électricité relié au transformateur devra être réalisé en souterrain.
- Aucuns panneaux ne devront être visibles depuis « l'avenue des Bruyères », respectant ainsi la qualité paysagère de ce secteur.
- Le porteur du projet devra tenir compte des directives concernant l'ancien centre d'enfouissement des déchets et veiller que les dispositifs mis en place lors de la fermeture de celui-ci soient préservés (écoulement d'eau, torchère ...). Un accès devra être laissé afin que le pompage des lixiviats soit réalisable.

De ce fait, la Commune de Diémoz émet un avis favorable à ce projet.

Veuillez recevoir, Madame, mes sincères salutations.

Le Maire,

Christian REY.



MAIRIE DE DIÉMOZ

Place Henri Bousson 38790 DIÉMOZ Tél. 04 78 96 20 08 - Fax 04 78 96 28 84 E-mail: mairie-diemoz@wanadoo.fr



PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires

Service Application du droit des sols, Etudes et Transversalité

Affaire suivie par Ludovic MARTIN / Christiane BARBET

Tél: 04 56 59 46 09 / 04 56 59 46 11 Courriel: <u>ludovic.martin@isere.gouv.fr</u> christiane.barbet@isere.gouv.fr

Grenoble, le 14/01/2019

Information sur la consultation de l'Autorisation Environnementale

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de DIEMOZ

La société URBA81, représentée par Madame ANDRIEU Stéphanie, a déposé dans nos services un dossier de demande de permis de construire concernant la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de DIEMOZ.

La direction Départementale des Territoires de l'Isère a saisi l'autorité compétente en matière d'environnement (le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes), en application de l'article R.122-7-II du code de l'environnement.

L'autorité environnementale a reçu le dossier le 9 novembre 2019 et n'a pas émis d'observation dans le délai imparti de deux mois à compter de la date de l'accusé réception qu'elle a établi le 22 novembre 2018.

Conformément à l'article R.122-7-II du code de l'environnement, l'information relative à l'absence d'avis de l'autorité environnementale sera jointe au dossier d'enquête publique et mise en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère et sur celui de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

La directrice départementale des territoires

Pour la Directrice par délégation

Le directeur départemental adjoint

Bertrand DUBESSET

Sujet : Accusé de réception PROJET- Demande d'avis de l'autorité environnementale : Construction centrale photovoltaïque / Diemoz (38) / n° 2018-AP-696

De : "Autorite-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE emis par DAGORN Gaëlle - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE" <gaelle.dagorn.-.ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr>

Date: 22/11/2018 11:05

Bonjour,

L'autorité environnementale a reçu le 9 novembre 2018 le dossier cité en objet. Il a été enregistré sous le numéro 2018-AP-696.

L'avis de l'autorité environnementale sera rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

En vous souhaitant bonne réception,

P.S : Ce courriel vaut accusé de réception officiel. Il ne sera pas transmis de courrier papier.

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Service CIDDAE / Pôle Autorité environnementale ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr



DREAL AUVERGNE-RHÔNE-AL Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

> AUVERGNE -RHÔNE-ALPES

Diémoz (38): construction d'un parc photovoltaïque publié le 22 novembre 2018

Avis AE

- Dossier n°2018-AP-696
- Avis à rendre au plus tard le 09/01/2019

© DREAL Auvergne-Rhône-Alpes Imprimé le : 14/01/2019 11:01:13

Adresse de cette page : http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/diemoz-38-construction-

d-un-parc-photovoltaique-a14988.html